

ADMR, des revalorisations salariales et de nombreux emplois à pourvoir



ADMR, des revalorisations salariales et de nombreux emplois à pourvoir

Au 1er octobre prochain, les salariés des associations ADMR pourront bénéficier d'une nouvelle grille de classification assortie de revalorisations salariales.

Enfin ! Le tant attendu avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) a été agréé cet été, puis étendu dans la foulée. Avec à la clé une réorganisation des emplois par filières, catégories et degrés (complexité des missions) et la détermination d'un salaire de base en fonction de la catégorie et de l'échelon, auxquelles s'ajoutent des éléments complémentaires de rémunération (ECR). Cet accord s'applique à l'ensemble des employeurs privés à but non lucratif.

Ainsi, les salariés seront positionnés dans cette nouvelle grille de classification. Par ailleurs, un diplôme reconnu par la Branche, s'il apporte certes, un complément de rémunération, **ne sera dès lors plus le seul critère** puisque ce nouveau système de rémunération tient compte des formations suivies en lien avec l'emploi, de l'ancienneté dans l'emploi, des compétences du salarié à exercer certaines missions, de l'aptitude du salarié à exercer du tutorat, etc...

Associations et fédération ADMR s'attèlent dès lors au reclassement des salariés et le dernier maillon manquant est le décret venant préciser la clé de répartition du financement entre l'État et les départements. (Le gouvernement s'est engagé à prendre en charge 70 % de la dépense en 2021 via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie –CNSA-, puis 50 % en 2022).

La prise en compte des compétences assortie d'une revalorisation salariale marque une étape importante dans la reconnaissance des professionnels de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile. Elle devrait permettre de rendre les emplois plus attractifs dans un secteur en manque de candidats à l'emploi pour faire face à des besoins conséquents et une demande croissante de services à domicile.

De nombreux postes sont à pourvoir au sein des associations ADMR sur l'ensemble du département : aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, aides-soignants...

Comme dans l'ensemble du secteur, de nombreux postes restent à pourvoir et faute de candidats suffisants, les prestations peinent à être remplacées, ce qui est préjudiciable pour la personne prise en charge et/ou son entourage mais également pour les professionnels des associations qui doivent « arrondir les angles » en permanence.

Des conditions de travail reconnues comme favorables par les salariés de l'ADMR :

Si bien entendu, des améliorations sont toujours possibles, la dernière enquête sur les conditions de travail menée par le réseau ADMR auprès de ses salariés, révèlent que pour 9 salariés sur 10, il est fort probable qu'ils recommanderaient l'ADMR comme lieu de travail. Des efforts conséquents ont été menés dans ce domaine, avec notamment une organisation du travail qui a fortement évolué. Et même si le secteur d'activité en lui-même impose des contraintes évidentes liées à la fonction d'accompagnement aux actes essentiels de la vie, l'ADMR s'attache à concilier autant que faire se peut, vie professionnelle et vie privée. De même que le temps de travail est parfaitement négociable et les salariés, lorsqu'ils sont à temps partiels l'ont eux-mêmes choisi.

Aujourd'hui, une trentaine de postes d'intervention (aides à domicile et aides-soignants) sont à pourvoir sur l'ensemble du département (CDD, CDI, temps partiel ou temps complet) ainsi que 3 postes administratifs/d'encadrement.

N'hésitez pas à adresser votre candidature sur admrecrutement@adm32.fr .

Quelques chiffres clés du réseau ADMR du Gers :

69 ans d'existence

324 694 heures de prestations en 2020

2 484 clients-usagers

544 salariés et **50** bénévoles

10 associations locales autonomes (9 SAAD et 1 SSIAD)

1 fédération

1 centre de formation

A propos de l'ADMR 32

Le réseau ADMR 32 réunit 10 associations locales implantées sur tout le département qui regroupe près de 544 salariés et 50 bénévoles.

L'ADMR aide chacun à bien vivre chez soi en proposant des services à domicile pour tous, toute la vie, partout.

Ces services sont réunis autour de 4 pôles : Accompagnement du handicap, Entretien de la maison, Enfance et Parentalité, Services et soins aux séniors.

FEDERATION ADMR DU GERS

6 Cours Albert Delucq – 32190 Vic-Fezensac

05.62.06.58.60 – www.admr32.fr